



RENFORT LOISIRS

Multirisque sports - loisirs - culture

Le bon complément de votre garantie santé pour bouger comme vous aimez !

Contrat collectif de prévoyance à adhésion facultative souscrit par la Mutuelle Myriade auprès de la Mutuelle des Sportifs.

Renfort Loisirs est la protection indispensable, complément de votre garantie santé. Ouverte à tous sans limitation d'âge, elle garantit les prestations complémentaires lors de la survenance d'accidents résultant de la pratique d'activités sportives, culturelles, touristiques, amicales ou de loisirs.

Avec l'option Renfort Loisirs,

- ▶ Vous pouvez disposer d'un capital de 800 € sur présentation de justificatifs et dans la limite des frais réels restant à votre charge, après remboursement par le régime de Sécurité sociale, de la mutuelle Myriade. Vous utilisez ce capital pour toutes les dépenses sous réserve qu'elles soient prescrites médicalement et directement liées à l'accident.

Exemples :

- les frais pharmaceutiques, médicaux ou chirurgicaux,
- les lunettes et les lentilles dans la limite d'un forfait de 100 €,
- les dents fracturées et/ou prothèses existantes nécessitant réparation ou remplacement,
- les frais liés aux transports du lieu de l'accident à celui de l'établissement hospitalier et si vous êtes accidenté de votre domicile à votre école, université ou lieu de soins dans la limite de 0,23 €/km...

Vous êtes également pris en charge pour les frais suivants :

- de recherche et de secours sur piste, mer, terre et montagne à concurrence de 30 000 €,
- médicaux et d'hospitalisation à l'étranger à concurrence de 6000 €,
- de remontées mécaniques ou cours de skis inutilisés par suite d'accident,
- de rapatriement médical en cas d'accident grave survenu en France ou à l'étranger,
- pour la visite d'un proche en cas d'hospitalisation à l'étranger,
- l'envoi de médicaments...

- ▶ Pour vos enfants, Renfort Loisirs couvre aussi leurs activités scolaires et extra-scolaires.
- ▶ Vous êtes couvert dans le monde entier. Vous êtes pris en charge 24h/24, 7j7, dans le monde entier.
- ▶ Vous êtes pris en charge rapidement et efficacement pour :
 - vos frais pharmaceutiques, médicaux et chirurgicaux,
 - vos prestations non remboursées par la Sécurité sociale,
 - vos frais liés aux transports du lieu de l'accident à celui de l'établissement hospitalier,
 - vos frais de transports si vous êtes accidenté de votre domicile à votre école, université ou lieu de soins.
- ▶ Vous adhérez simplement sans aucun questionnaire médical.
- ▶ Votre cotisation est modique. Quel que soit votre âge, votre cotisation à partir de 48 €/an (4 €/mois) pour une personne seule.
- ▶ Votre couverture est immédiate. Dès votre adhésion, vous êtes couvert quelle que soit votre activité sports-loisirs culture amateur.

Pour bénéficier d'une étude personnalisée, nous vous conseillons,
- de contacter dès à présent le **0 810 120 130** (prix appel local)
- ou de vous rendre directement **dans l'agence la plus proche de votre domicile** afin d'étudier avec un conseiller Myriade la solution la mieux adaptée.

Siège social : 353 bd. du Président Wilson - CS 21645 - 33079 Bordeaux Cedex
Mutuelle soumise aux dispositions du livre II du code de la mutualité, immatriculée au répertoire Sirene sous le n° 382 968 865.
Myriade est une mutuelle de l'union EOV1.



www.myriade.fr